

LES DROITS REPRODUCTIFS

Arlette GAUTIER^{*}, Chrystelle GRENIER-TORRES^{**}

La notion de droits reproductifs est née dans les années 1970 de la conjonction de luttes pour le droit à l'avortement et la santé reproductive et contre les stérilisations forcées. Cette notion, reprise par des mouvements tant locaux que transnationaux dans des pays du Sud, a été acceptée par les délégués de 189 pays à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement qui s'est tenue au Caire en 1994 et a été reprise par les programmes de nombreux pays. Des sociologues, tels que Giddens ou Held les ont alors conceptualisés comme la quatrième génération des droits de la citoyenneté. Cependant, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, supposés orienter l'action de tous les pays, n'en tenaient pas compte en 2000 et n'incluaient pas l'accès à la planification familiale. Face à un lobbying intensif, ce dernier fut réintégré en 2005 mais sans que la notion de droits reproductifs le soit. De même, dans la déclaration « Le futur que nous voulons », adoptée le 19 juin 2012, en vue de la conférence *Rio + 20*, le terme « droit » à la santé sexuelle et à la santé de la procréation est enlevé pour ne plus parler que de « santé sexuelle et de procréation ». Cela témoigne-t-il de l'oubli ou du refus de l'approche par les droits au profit d'une vision sanitaire ?

Comprendre l'évolution de la reconnaissance des droits reproductifs ou le refus de les entériner permettra d'appréhender les dynamiques des transformations sociales du genre mais aussi des rapports Nord-Sud. Les contributeurs sont donc invités à proposer des textes autour d'axes thématiques qui décrivent les expériences auxquelles peuvent être confrontées les individus dans leur rapport aux droits reproductifs mais aussi les décisions des instances nationales ou internationales dans leur reconnaissance.

Les mouvements en faveur ou en opposition aux droits reproductifs

La question des droits reproductifs a été posée par des mouvements actifs tant en Afrique du Sud, au Brésil, ou en Inde, qui s'étaient fédérés au niveau transnational. Ils se sont parfois transformés pour obtenir des financements internationaux, lesquels se sont souvent taris par la suite. Ont-ils disparu ou se sont-ils transformés ? Ces groupes s'opposaient à d'autres, souvent d'ordre religieux. Quelles sont leurs bases sociologiques ? En quoi sont-elles proches ou différentes ? Quelles sont leurs modes d'organisation et de fonctionnement, leurs répertoires d'action ?

Quelles formes d'intégration des droits reproductifs dans les politiques nationales ?

La plupart des pays ont ratifié le programme d'action du Caire, mais dans quelle mesure ont-ils intégré les droits reproductifs dans leurs politiques et leurs programmes, voire dans leurs indicateurs ? Comment les institutions chargées de les mettre en œuvre se les sont-ils appropriés ou les ont-ils détournés en fonction de leurs propres objectifs ? Les personnels

^{*} CRBC, Université de Brest

^{**} LAM, Bordeaux

ont-ils été formés à cette nouvelle approche ? Quelles sont leurs opinions sur ce thème ? Ont-ils tenté ou pas de les mettre en œuvre et selon quelles injonctions, éventuellement contradictoires ? Quels moyens leur a-t-on donné pour ce faire ? Ont-elles accepté de reconnaître les cultures des patients par exemple pour l'accouchement ?

Quelles formes d'appropriation des droits reproductifs par les acteurs et les actrices ?

Un récent numéro d'*Autrepart* (n°52/2009) indiquait que bien souvent les conjoints continuent à décider de l'accès aux services sanitaires. Quelle généralité a ce constat, fait principalement en Afrique subsaharienne ? Qu'en est-il en Chine où la politique a longtemps insisté sur l'égalité entre les genres, en Amérique latine où le droit est assez souvent égalitaire et où des programmes affichent le soutien aux « nécessités » féminines ? Y-a-t-il des conflits conjugaux sur ces questions ? Les femmes acceptent-elles la prééminence masculine, résistent-elles, de façon silencieuse ou plus virulente, ou encore s'affirment-elles ? Comment les hommes ont-ils accès aux informations et aux services nécessaires à leurs propres besoins et nécessités ? Quels sont les facteurs sociaux, spatiaux, institutionnels, individuels qui leur donnent accès aux droits reproductifs et ceux qui les inhibent ?

Différentes disciplines, anthropologie, démographie, droit, géographie, science politique, sociologie, peuvent être mobilisées pour répondre à ces questions qui, comme dans tous les numéros d'*Autrepart*, concernent tous les pays du Sud.

**Les intentions de contributions (titre et résumé ne dépassant pas 1 000 signes)
doivent être adressées à la revue Autrepart**

le 15 avril 2013 au plus tard

Les articles sélectionnés devront être remis le 28 juin 2013

**Les notes de lecture sur le thème du numéro
doivent être adressées à la revue Autrepart avant le 30 septembre 2013**

Revue Autrepart

19 rue Jacob
75 006 Paris

<http://www.cairn.info/revue-autrepart.htm>

Merci d'envoyer vos messages à la revue à : autrepart@ird.fr
avec copie à : revue.autrepart@gmail.com